

Alliance Autiste

ONG d'autistes pour le protagonisme, la défense et la liberté des autistes en France

AllianceAutiste.org

contact@AllianceAutiste.org



Modes d'envoi :

- LRAR RR019892809BR
- courriel à claire.hedon @defenseurdesdroits.fr

Madame la Défenseure **Défenseur des Droits** 3, place de Fontenoy 75334 PARIS cedex 07 France

20210126_AA_ServPub_COMOD_{DdD}_Nouveau-rappel-demande-informations

Nouveau rappel de notre demande d'informations depuis plus d'un an

Le 26/01/2020

Madame la Défenseure

Nous sommes navrés de devoir revenir à nouveau vers votre institution, dont les réponses – bien que très aimables – n'ont hélas pas pu contribuer à apporter les informations demandées.

Celles-ci auraient permis aux personnes handicapées autistes et à leurs organisations de savoir comment il est veillé au respect de leurs droits par l'entité constitutionnelle qui semble la plus à même de le faire.

En particulier, ces informations auraient certainement clarifié un certain nombre de points apparemment problématiques, et – autant que possible – de réduire la perplexité en résultant.

Puisque vous contribuez – tout comme nous – aux examens de l'Etat français par les instances onusiennes relatives aux Droits Humains, vous savez bien à quel point les droits des personnes handicapées (et plus particulièrement ceux des personnes autistes) sont bafoués par l'Etat français, ce que par ailleurs votre remarquable rapport de juillet 2020 confirme : nous pensons

Alliance Autiste

que dans ces conditions, à défaut de voir leurs droits respectés, les personnes handicapées autistes devraient au moins pouvoir accéder aux informations les concernant, surtout lorsque celles-ci relèvent – précisément – des rares efforts institutionnels visant à réduire les violations dont elles souffrent – d'après ce que nous avons cru comprendre.

Le droit à l'information est d'ailleurs consacré dans diverses stipulations et notes d'observations générales de la CDPH, ce que vous n'ignorez sans doute pas.

En espérant ne pas peiner ou offenser, nous pouvons difficilement ne pas exprimer un certain désespoir, ou plus précisément l'aggravation du désespoir vécu par un très grand nombre de personnes autistes, au vu des divers traitements dont elles font malheureusement l'objet.

En effet, si même votre institution ne peut pas au moins fournir quelques informations en un an, comment dès lors pourrions-nous croire en quoi que ce soit, puisque celle-ci semble (ou semblait) le dernier recours, le dernier rempart contre la barbarie administrative française, et autres sévices publics si chers à notre pays ?

Pardon d'avoir à dire cela, mais au bout d'un an de très patients et très polis efforts et rappels, nous ne savons vraiment plus comment faire, et "naturellement" nous ne recevons pas la moindre assistance qui aurait pu permettre – si cela est possible – d'améliorer ou de corriger les éventuels "problèmes de communication" ou autres qui auraient pu, malgré toutes nos précautions, contrarier vos efforts supposés pour nous délivrer ces informations.

C'est ainsi que <u>dès le 09/01/2020 (il y a plus d'un an)</u>, <u>nous adressions à votre illustre</u> <u>prédécesseur un courriel</u> qui mentionnait déjà la "[nécessité d'une] précision dans les informations, laquelle suppose un dialogue" ceci dans le cadre – notamment – de l'examen par la Comité CDPH de l'ONU, comme nous l'indiquions.

Ce courriel rappelait le thème de la "création d'un "référent autisme" (ou d'un concept similaire) au sein de votre organisation", idée que nous lui avons plusieurs fois proposée depuis notre création en 2014, et à propos de laquelle nous n'avons jamais reçu le moindre écho, ce qui nous semble fort dommageable et même incompréhensible puisque nous voyons mal comment il serait possible de traiter correctement tout dossier impliquant l'autisme sans en comprendre certaines subtilités spécifiques au fonctionnement autistique (généralement perçu comme "énigmatique"), ce que très peu de personnes peuvent faire.

Alliance Autiste

En outre, lorsque c'est la personne autiste elle-même qui adresse une saisine à vos services, l'absence d'un tel expert génère très souvent des "problèmes de communication et de relations sociales", ce qui est bien logique et prévisible, mais ce que vos agents ne peuvent pas gérer correctement sans l'appui nécessaire.

Ceci entraîne donc trop fréquemment des traitements inappropriés, des rejets, et – comme bien souvent – une sorte d'exclusion ou d'auto-exclusion des personnes autistes, ou au moins d'une sorte de découragement ou de défiance, ce qui n'est certainement pas ce que vous souhaitez.

Cependant, nous n'avons pas reçu de réponse à ce courriel du 09/01/2020.

C'est pourquoi, le 10/02/2020, nous réitérions notre demande, mais cette fois par LRAR, ce qui eut pour effet de recevoir, le 28/02/2020, une proposition de rencontre avec Monsieur Patrick Gohet, ce dont nous vous remercions.

Bien que le cadre d'une réunion "verbale" ne permette pas (comme nous l'avons maintes fois expliqué) de recevoir les informations souhaitées dans un format qui permettrait ensuite de les partager et de les utiliser comme indiqué (en particulier dans nos rapports pour l'ONU), nous avons été touchés par cette attention et nous avons accepté le principe de cette rencontre, surtout par politesse.

Fin mars 2020, en dépit des bouleversements liés à la pandémie que nous connaissons tous, Monsieur Patrick Gohet, l'Adjoint en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, nous a ainsi fait bénéficier d'une conversation téléphonique de plus d'une heure.

Comme nous vous l'indiquions récemment, nous ne savons pas si – pour reprendre vos propres termes – cette conversation fut "constructive"; nous savons en revanche que Monsieur Gohet nous a répété, par oral et par écrit, à quel point il trouvait nos propos "très pertinents", très instructifs, et qu'il en conservait précieusement les notes.

Mais – comme prévu – cette conversation "de premier contact", de présentations, n'a absolument pas permis de recevoir les informations souhaitées, notamment dans la mesure où cet Adjoint, au début de notre entretien, a commencé par nous expliquer (spontanément) qu'il fut pendant de nombreuses années le Directeur Général de l'UNAPEI, qui est la plus importante organisation pourvoyeuse de "placements" en "institutions" ségréguées, ce qui est en violation de la CDPH

Alliance Autiste

(comme rappelé par Madame Catalina Devandas-Aguilar suite à sa visite en France résultant notamment de <u>notre "demande de visite urgente"</u>).

Cette précision – fort contrariante et inattendue – ayant évidemment pour effet un certain blocage de notre part, nous avons tout de même tenté timidement d'aborder la question de la "désinstitutionnalisation", mais Monsieur Gohet a simplement déclaré "c'est un mot que je n'utilise pas", sans rien ajouter qui aurait permis de continuer sur ce thème.

Dans ces conditions, et pour ne pas créer une situation embarrassante, nous avons dû renoncer à parler de ce sujet pourtant crucial : comment en effet parler d'un problème si l'interlocuteur ne veut même pas le nommer, et si, en résumé, il fut pendant très longtemps l'un des principaux dirigeants de "la partie adverse" (celle qui vit du handicap, pour dire les choses diplomatiquement) ?

De ce fait, cette conversation nous permit d'entendre un certain nombre d'anecdotes et de confidences (parfois assez personnelles) autour de l'autisme (ce qui évidemment ne nous a rien appris sur le sujet), ce qui ne permettait pas de revenir vers nos questionnements potentiellement embarrassants, chose qui de toutes façons aurait été peu utile puisque nous n'aurions su que faire avec des opinions "verbales" pouvant difficilement être des réponses "officielles", tangibles, émises par votre institution, ce qui suppose certainement des recherches, des vérifications juridiques etc., toutes choses impossibles à faire lors d'une simple conversation téléphonique "de courtoisie", limitée en temps, et limitée aussi par l'impossibilité de nommer le thème qui nous importe le plus : la désinstitutionnalisation.

Nous avons cependant voulu mettre à profit cette conversation pour délivrer des informations selon nous très importantes pour mieux comprendre l'autisme, et – partant – pour mieux pouvoir statuer sur les dossiers considérés, ce que notre interlocuteur a fort bien compris (comme en témoignent ses réactions et remarques, en précisant même que cela lui serait très utile à l'avenir).

Malheureusement, comme cet Adjoint a quitté votre institution en juillet, il emportera ces connaissances avec lui : or notre but n'est pas d'échanger avec des personnes individuelles (ce qui peut être bien aléatoire et parfois sujet à obstacles, comme on le voit), mais bien avec des institutions.

Alliance Autiste

C'est pourquoi nous avons proposé à Monsieur Gohet de partager un enregistrement de 37 minutes de nos explications faites à cette occasion (et n'incluant pas le son de sa voix), ce qui n'a pas reçu d'écho – pas plus que de votre part, d'ailleurs, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Ainsi, Monsieur Gohet étant parti, cette conversation n'a finalement permis ni de recevoir les informations écrites dont nous avons besoin, ni même de faire en sorte que votre institution puisse prendre en compte les très importantes informations et explications que nous avons fournies à cette occasion.

Cet entretien a seulement permis de montrer une ouverture au dialogue de la part de votre institution, ce qui est peut-être l'aspect "constructif" en question, et nous vous en remercions.

Si les questions de "courtoisie" et de gentillesse sont évidemment appréciables, il n'en demeure pas moins que nos demandes d'informations sont de loin ce qui importe le plus.

Pour cela, au vu des difficultés susmentionnées (elles-mêmes augmentées par les problèmes liés à la pandémie), <u>nous avons donc rédigé une petite liste de questions (ce qui est notre manière usuelle de procéder, par écrit) et nous l'avons adressée par LRAR du 21/05/2020 à "Monsieur le Défenseur des Droits"</u> (avec Monsieur Gohet en copie), en la renvoyant à nouveau par LRAR le 04/06/2020, par mesure de précaution supplémentaire.

Malheureusement, à ce jour (26/01/2021), nous n'avons jamais reçu la moindre réponse à cette demande d'informations.

Nous avons effectué quelques aimables et prudents rappels par courriel auprès de Monsieur Gohet (puisque Monsieur Toubon, malgré sa grande gentillesse, ne nous a jamais répondu), et cet Adjoint a fini par nous indiquer qu'il transmettait ce que nous lui envoyions à un (mystérieux) "service" approprié, indication que nous avons interprétée par l'idée que ce "service" était chargé de nous répondre, interprétation qui n'a jamais été contredite depuis.

Le 23/07/2020 (soit une semaine après le départ définitif de Messieurs Toubon et Gohet), inquiets de l'absence de toute réponse, et compte-tenu de l'approche d'une échéance onusienne, nous avons envoyé une nouvelle lettre recommandée, à l'adresse de "Monsieur le Défenseur des Droits ou Madame la Défenseure des Droits", pour exprimer notre "préoccupation".

Alliance Autiste

Dans notre lettre, nous évoquions (très diplomatiquement) la question récurrente du "mutisme administratif", et nous disions "[trouver] particulièrement dommage et même triste d'en arriver – déjà – à une telle situation".

Nous rappelions aussi une autre de nos préoccupations, celle liée au fait que "lors de l'examen de la France par le Comité des Droits des Enfants [en 2015-2016], vous nous aviez dûment invités à une série de réunions" et que "l'absence actuelle de nouvelles de votre part, même à ce sujet, alimente donc un souci modéré mais croissant".

Il va sans dire que depuis 6 mois sans la moindre réponse à ce sujet, ce souci a augmenté au point d'être devenu le constat du fait que vous ne nous inviterez pas à participer.

Or, si l'on peut comprendre les réticences et proscriptions (même injustes, illégales et inconventionnelles) de diverses instances étatiques (comme le SEPH) à notre endroit, certainement dues à nos dénonciations faites à l'occasion de l'examen susdit en 2015 et 2016, en revanche on espère – ou on aurait espéré – qu'il en aurait été autrement de la part de l'institution du Défenseur des Droits, *ombudsman* national français, théoriquement bienveillant et désireux de veiller au respect des droits des personnes handicapées et notamment autistes, idée que semblent appuyer les déclarations de bonnes intentions que nous avons reçues en 2020 – lesquelles sont plus appréciables que l'absence totale de réponses, mais sans pour autant présenter la vertu d'apporter les informations demandées.

Le 15/09/2020, peu après votre heureuse nomination, vous nous avez tenu à nous envoyer une lettre dûment et particulièrement appréciée puisque c'est la première que nous recevons de votre institution, et puisque ce sont bien de lettres "postales" dont nous avons besoin, en raison de l'importance des questionnements, et donc du caractère formel et sérieux nécessaire aux communications y afférentes.

Cette lettre – dont nous vous remercions à nouveau – était un "premier contact" qui naturellement ne contenait pas les informations souhaitées.

C'est ainsi que deux mois plus tard, toujours dans l'absence maintenue de toute réponse de la part de l'énigmatique "service" supposément censé être éventuellement chargé de nous informer enfin, nous vous avons donc envoyé le 16/11/2020 une nouvelle version de nos "questionnements" (c'est à dire nos demandes d'informations) de mai 2020, cette fois sensiblement étoffés à la suite de la lecture du Rapport de juillet 2020, par Monsieur Toubon, sur

Alliance Autiste

"la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes handicapées", ce qui correspond tout particulièrement à notre propos.

Ce très intéressant rapport contient certains éléments d'information utiles à certaines de nos demandes, et nous trouvons un peu dommage de ne l'avoir découvert que par hasard, surtout vu les demandes réitérées que nous avons faites.

Ce constat quelque peu désenchanté génère forcément une certaine perplexité (pardonnez-nous de le dire) au sujet d'un présumé "service" duquel nous attendons des informations depuis plus de six mois, sans même savoir de quel service il s'agi(rai)t, et sans aucune trace des informations espérées depuis janvier 2020 dans aucun des courriels ou lettres que nous avons reçues.

Le 16/12/2020, nous avons néanmoins envoyé par courriel une autre demande de renseignements à Madame George Pau-Langevin, l'Adjointe succédant à Monsieur Gohet, et nous en rappelons ci-dessous un extrait en espérant recevoir les informations nécessaires :

"(...) nous aimerions savoir si vous pouvez nous indiquer une page (ou une autre ressource) qui ferait la liste de tous les recours publics (gratuits) disponibles (services, organismes, moyens, lois...) lorsqu'un enfant autiste se voit refuser l'accès à des activités périscolaires [à compléter avec "extra-scolaires"].

Généralement, les prétextes avancés sont de l'ordre d'un manque de moyens humains pour l'accompagnement, ou d'une prétendue "dangerosité", ou même parfois seulement de "difficultés" à prévoir pour l'enfant.

Or la lecture de la CDPH (dont le Comité examine la France actuellement) et de ses Observations générales tend à montrer que l'Etat doit faire le nécessaire pour fournir les aménagements palliatifs (humains ou autres).

En outre, nous croyons qu'il ne suffit pas qu'un fonctionnaire mentionne l'existence d'une supposée (et si opportune) "dangerosité" pour que celle-ci devienne réelle et indiscutable : il faut la prouver, ce qui n'est quasiment jamais fait.

Dans de telles conditions, ne convient-il pas de contester la validité de telles lettres de refus ou de confirmation de refus ?

Nous ne savons pas comment les personnes victimes de ces discriminations peuvent trouver de l'aide pour faire valoir leurs droits, et donc nous sommes obligés d'essayer de trouver comment les aider.

Alliance Autiste

Avec tout le respect dû à votre institution, nous devons préciser qu'il semble apparaître que les très respectables Délégués départementaux – qui sont des bénévoles s'efforçant de faire de leur mieux – ne sont peut-être pas toujours très familiers avec les subtilités de la CDPH, ni même parfois avec son esprit général.

C'est pourquoi nous venons directement à vous, en espérant compréhension et soutien."

Votre honorable Adjointe nous a répondu très gentiment et rapidement, et nous semble particulièrement bienveillante.

Cependant, sa réponse évoquait l'idée d'une rencontre (comme avec M. Gohet), ce qui, pour toutes les raisons déjà exposées, et bien que très appréciable, ne permettrait pas de recevoir les informations nécessaires dans un "format" utilisable.

A ce jour, et malgré diverses recherches, nous n'avons pas encore trouvé les informations relatives à ces recours en cas de refus ou de défaut d'aménagements (ou de refus d'accès) dans le cadre scolaire, et – plus grave – nous nous demandons si les services de l'Education Nationale fournissent bien dûment les informations relatives à ces recours : c'est un sujet trop délicat pour être abordé dans la présente, déjà fort longue.

En conclusion, malgré tous nos efforts (à notre avis très "diplomatiques") pour obtenir les informations nécessaires, et en particulier celles que seule votre institution pourrait fournir, nous arrivons au constat, au bout d'un an, de l'absence totale de fourniture des dites informations.

Nous comprenons, certes, que vous avez beaucoup d'autres choses à faire, et que la pandémie n'arrange rien ; pourtant c'est aussi le cas de la DISAND (Délégation Interministérielle Autisme), laquelle – bien que composée de seulement sept personnes – nous répond assez souvent, en fournissant un certain nombre des informations nécessaires et utiles.

Nous espérons que vous comprenez un certain désarroi, et – soit dit sans vouloir offenser personne – nous aimerions savoir si oui ou non le "service" en question va bien nous apporter les informations tant demandées depuis si longtemps, et si oui quand.

Dans la négative, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer comment faire alors pour obtenir ces informations, et de quelle manière nous pouvons espérer qu'il soit veillé à la défense des droits des personnes autistes lorsque celles-ci ne peuvent même pas – au moins – recevoir des informations à ce sujet.

Alliance Autiste

Nous devons avouer une certaine incompréhension face à cette situation, et nous craignons que celle-ci ne soit partagée par d'autres entités qui en auraient ultérieurement connaissance, ce qui ne pourrait que compliquer nos laborieuses et modestes tentatives d'un dialogue pourtant indispensable pour réduire les malentendus affectant si négativement les personnes autistes (et les entités censées les aider).

De notre côté, nous ne voyons vraiment pas ce que nous pourrions faire de plus, en termes d'explications précises, patientes et déférentes fournies dans l'espoir de réduire les obstacles ou les difficultés rencontrés par votre institution.

Nous croyons que les "personnes concernées" et leurs organisations devraient avoir pleinement (et diligemment) accès aux informations qui les concernent, surtout à propos de la réduction des injustices dont elles font l'objet, et sans avoir besoin pour cela de se lancer dans des entreprises épistolaires délicates (surtout pour des autistes), complexes et fort longues (trop longues), surtout lorsque aucun résultat tangible ne semble apparaître (et veuillez nous pardonner de le dire).

En déplorant la teneur de la présente (que nous ne savons pas comment présenter autrement faute d'assistance), en vous priant de pardonner toute maladresse ou tout propos bien involontairement désagréable, nous vous remercions à nouveau pour votre bienveillance et votre compréhension, et pour la perspective d'une mise en œuvre de la constructivité envisagée, notamment en nous permettant enfin de recevoir – en temps utile – les réponses informatives maintes fois demandées depuis si longtemps.

Dans cet espoir renouvelé, nous vous prions de croire, Madame la Défenseure, à l'assurance de notre très respectueuse considération.

L'Alliance Autiste



Alliance Autiste

"Aux personnes en situation de handicap, je veux ici dire très solennellement que la République sera toujours à leurs côtés et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve, qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent : c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.

Eux, ils ont à croire en leurs rêves.

Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
- trop habitués aux normes - croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel." 1

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée
11/02/2020

Alliance Autiste

¹ Extrait **vidéo** correspondant à cette déclaration (1"14") : https://www.youtube.com/watch?v=DyVwd9 nock

ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRÀFOS Ag: 50300270 - AC COPACABANA RIO DE JANEIRO - RJ CNPJ: 34028316067950 Ins Est.: 81613524 COMPROVANTE DO CLIENTE	PECE, NO COLETE VALOUR SE
Movimerto: 27/01/2021 Hora: 11:42:28 Caixa: 99465983 Matricula: 89575377 Lancamento.: 022 Atendimento: 00019 Modalicade.: A Vista ID Tiquete.: 1964583013	20210126_AA
DESCRICAD QTD. PRECD(R\$) DOCUMENTO INTERNACI 1 29,90+ Valor do Porte(R\$) 12,35 Pais Destino: FRANCA Peso real (KG) 0,053 Peso Tarifado: 0,053 OBJETO————————————————————————————————————	
Precc Unitario(R\$): 0,05 TOTAL EO ATENDIMENTO(R\$) 29,95	ouveau
Valor Declarado não solicitado(R%) No caso de objeto com valor, utilize o serviço adicional de valor declarado VALOR EM CARTAD DE DEBITO(R%): 29,95 VALOR RECEBIDO(R%)=> 29,95	-rappel-demande-info
SERV. FOSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78	ormations
O acomranhamento desses objetos poderá ser realizados pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos. Correics https://www.correios.com.br/ ou pelo aplicativo de rastreamento Ganhe tempo! Baixe c APP de Pré-Atendimento dos Correios	ACHOS - BALET LEHMOROSIK.
Terha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios. VIA-CLIENTE SARA 8.3.00	

